II

(Actes pris en application des traités CE/Euratom dont la publication n'est pas obligatoire)

BUDGETS

État des recettes et des dépenses de l'Agence ferroviaire européenne pour l'exercice 2007

(2007/419/CE)

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

RECETTES

Titre Chapitre	Intitulé	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
2	**SUBVENTION DE LA COMMISSION**			
2 0	SUBVENTION DE LA COMMISSION	14 744 100	14 398 000	13 670 000,—
	Total du titre 2	**14 744 100**	**14 398 000**	**13 670 000,—**
3	**CONTRIBUTIONS DE PAYS TIERS**			
3 0	CONTRIBUTIONS DE PAYS TIERS	p.m.	p.m.	p.m.
	Total du titre 3	**p.m.**	**p.m.**	**p.m.**
9	**RECETTES DIVERSES**			
9 0	RECETTES DIVERSES	p.m.	p.m.	0,—
9 9	APB RÉTABLI MAIS MIS EN RÉSERVE	1 900 900	57 000	0,—
	Total du titre 9	**1 900 900**	**57 000**	**0,—**
	TOTAL GÉNÉRAL	**16 645 000**	**14 455 000**	**13 670 000,—**

TITRE 2

SUBVENTION DE LA COMMISSION

CHAPITRE 2 0 — SUBVENTION DE LA COMMISSION

Article Poste	Intitulé	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
	CHAPITRE 2 0			
2 0 0	***Subvention de la Commission***			
2 0 0 0	06 02 08 01 — Subvention AFE aux titres 1 et 2	11 276 100	10 998 000	10 770 000,—
2 0 0 1	06 02 08 02 — Subvention AFE au titre 3	3 468 000	3 400 000	2 900 000,—
	Total de l'article 2 0 0	14 744 100	14 398 000	13 670 000,—
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	14 744 100	14 398 000	13 670 000,—
	Total du titre 2	**14 744 100**	**14 398 000**	**13 670 000,—**

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

TITRE 2

SUBVENTION DE LA COMMISSION

CHAPITRE 20 — SUBVENTION DE LA COMMISSION

200 Subvention de la Commission

2000 06 02 08 01 — Subvention AFE aux titres 1 et 2

Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
11 276 100	10 998 000	10 770 000,—

Commentaires

Règlement (CE) nº 881/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 instituant une Agence ferroviaire européenne (JO L 220 du 21.6.2004). Conformément à l'article 38, paragraphe 2, de ce règlement, une subvention destinée à l'Agence est inscrite au budget général de l'Union européenne. La recette inscrite correspond à la subvention prévue (article 06 02 08 01 — Subvention AFE aux titres 1 et 2 — de l'état des dépenses de la section III «Commission» du budget général).

2001 06 02 08 02 — Subvention AFE au titre 3

Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
3 468 000	3 400 000	2 900 000,—

Commentaires

Règlement (CE) nº 881/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 instituant une Agence ferroviaire européenne (JO L 220 du 21.6.2004). Conformément à l'article 38, paragraphe 2, de ce règlement, une subvention destinée à l'Agence est inscrite au budget général de l'Union européenne. La recette inscrite correspond à la subvention prévue (article 06 02 08 02 — Subvention AFE au titre 3 — de l'état des dépenses de la section III «Commission» du budget général).

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

TITRE 3

CONTRIBUTIONS DE PAYS TIERS

CHAPITRE 3 0 — CONTRIBUTIONS DE PAYS TIERS

Article Poste	Intitulé	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
	CHAPITRE 3 0			
3 0 0	***Contributions de pays tiers***			
3 0 0 0	Contributions de pays tiers (EEE)	p.m.	p.m.	p.m.
	Total de l'article 3 0 0	p.m.	p.m.	p.m.
	TOTAL DU CHAPITRE 3 0	p.m.	p.m.	p.m.
	Total du titre 3	**p.m.**	**p.m.**	**p.m.**

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

TITRE 3

CONTRIBUTIONS DE PAYS TIERS

CHAPITRE 30 — CONTRIBUTIONS DE PAYS TIERS

300 ***Contributions de pays tiers***

3000 Contributions de pays tiers (EEE)

Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
p.m.	p.m.	p.m.

Commentaires

La recette inscrite correspond à la contribution de pays tiers avec lesquels la Communauté a conclu les accords visés à l'article 36 du règlement (CE) nº 881/2004.

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

TITRE 9

RECETTES DIVERSES

CHAPITRE 9 0 — RECETTES DIVERSES
CHAPITRE 9 9 — APB RÉTABLI MAIS MIS EN RÉSERVE

Article Poste	Intitulé	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
	CHAPITRE 9 0			
9 0 0	***Recettes diverses***			
9 0 0 0	Recettes diverses	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 9 0 0	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 9 0	p.m.	p.m.	0,—
	CHAPITRE 9 9			
9 9 0	***APB rétabli mais mis en réserve***			
9 9 0 0	Réserves aux titres 1 et 2	1 123 900	57 000	0,—
9 9 0 1	Réserves au titre 3	777 000		0,—
	Total de l'article 9 9 0	1 900 900	57 000	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 9 9	1 900 900	57 000	0,—
	Total du titre 9	**1 900 900**	**57 000**	**0,—**
	TOTAL GÉNÉRAL	**16 645 000**	**14 455 000**	**13 670 000,—**

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

TITRE 9

RECETTES DIVERSES

CHAPITRE 90 — RECETTES DIVERSES

900 ***Recettes diverses***

9000 Recettes diverses

Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
p.m.	p.m.	0,—

CHAPITRE 99 — APB RÉTABLI MAIS MIS EN RÉSERVE

990 ***APB rétabli mais mis en réserve***

9900 Réserves aux titres 1 et 2

Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
1 123 900	57 000	0,—

Commentaires

Cette réserve correspond à un amendement adopté et ratifié par le PE au moment de l'adoption du budget.

9901 Réserves au titre 3

Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
777 000		0,—

Commentaires

Cette réserve correspond à un amendement adopté et ratifié par le PE au moment de l'adoption du budget.

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

DÉPENSES

Titre Chapitre	Intitulé	Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
1	**PERSONNEL**			
1 1	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	9 491 000	9 300 000	
1 3	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS	177 000	174 000	
1 4	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIOMÉDICAL	127 000	110 000	
1 5	ÉCHANGES DE FONCTIONNAIRES ENTRE L'AFE ET LE SECTEUR PUBLIC	56 000	55 000	
1 7	RÉCEPTION ET REPRÉSENTATION	10 000	10 000	
1 9	PENSIONS	p.m.	p.m.	
	Total du titre 1	**9 861 000**	**9 649 000**	
2	**IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT**			
2 0	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSSOIRES	658 600	605 800	
2 1	INFORMATIQUE	408 000	400 000	
2 2	BIENS IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	60 000	59 700	
2 3	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	50 500	48 500	
2 4	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	116 000	115 000	
2 5	FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS	122 000	120 000	
	Total du titre 2	**1 415 100**	**1 349 000**	
3	**DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE DE MISSIONS SPÉCIFIQUES**			
3 0	ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DIRECTEMENT LIÉES AU RÈGLEMENT (CE) Nº 881/2004	2 767 260	2 713 000	
3 1	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	700 740	687 000	
	Total du titre 3	**3 468 000**	**3 400 000**	
9	**DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES**			
9 9	APB RÉTABLI MAIS MIS EN RÉSERVE	1 900 900	57 000	
	Total du titre 9	**1 900 900**	**57 000**	
	TOTAL GÉNÉRAL	**16 645 000**	**14 455 000**	

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

TITRE 1

PERSONNEL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Intitulé	Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
	CHAPITRE 1 1			
1 1 0	***Personnel en activité***			
1 1 0 0	Traitements de base	5 050 000	4 950 000	
1 1 0 1	Allocations familiales	714 000	700 000	
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	827 000	810 000	
1 1 0 3	Indemnités de secrétariat			
	Total de l'article 1 1 0	6 591 000	6 460 000	
1 1 1	***Autres agents***			
1 1 1 0	Agents contractuels et auxiliaires	428 000	420 000	
1 1 1 2	Agents locaux	p.m.	p.m.	
	Total de l'article 1 1 1	428 000	420 000	
1 1 3	***Cotisations patronales à la sécurité sociale***			
1 1 3 0	Couverture de risques de maladie	172 000	168 300	
1 1 3 1	Couverture de risques d'accident et de maladie professionnelle	86 000	84 400	
1 1 3 2	Couverture du risque de chômage	85 000	82 800	
1 1 3 3	Pensions	p.m.	p.m.	
	Total de l'article 1 1 3	343 000	335 500	
1 1 4	***Allocations et indemnités diverses***			
1 1 4 0	Allocations à la naissance et en cas de décès	2 000	2 000	
1 1 4 1	Frais de voyages annuels du lieu d'affectation au lieu d'origine	92 000	90 000	
1 1 4 2	Indemnités de logement et de transport	p.m.	p.m.	
1 1 4 3	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	
1 1 4 4	Indemnités forfaitaires de déplacement local	p.m.	p.m.	
1 1 4 7	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	
	Total de l'article 1 1 4	94 000	92 000	
1 1 5	***Heures supplémentaires***			
1 1 5 0	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	
	Total de l'article 1 1 5	p.m.	p.m.	
1 1 7	***Prestations d'appoint***			
1 1 7 0	Interprètes freelance et techniciens de conférence	p.m.	p.m.	
1 1 7 2	Frais d'organisation de stages avec l'AFE	p.m.	p.m.	
1 1 7 5	Autres prestations de traduction, dactylographie et travaux à confier à l'extérieur	p.m.	p.m.	
1 1 7 7	Autres prestations	p.m.	p.m.	
1 1 7 8	Prestations externes (honoraires de l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels, etc.)	49 000	47 500	
	Total de l'article 1 1 7	49 000	47 500	

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*
CHAPITRE 1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS
CHAPITRE 1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIOMÉDICAL

Article Poste	Intitulé	Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
1 1 8	***Frais de recrutement et de mutation du personnel***			
1 1 8 0	Frais divers de recrutement	175 000	171 100	
1 1 8 1	Frais de voyage	62 000	60 000	
1 1 8 2	Indemnités d'installation	308 000	302 000	
1 1 8 3	Frais de déménagement	231 000	226 400	
1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires	169 000	165 000	
	Total de l'article 1 1 8	945 000	924 500	
1 1 9	***Coefficients correcteurs et adaptation des rémunérations***			
1 1 9 0	Coefficients correcteurs	959 000	940 500	
1 1 9 1	Adaptation des rémunérations	82 000	80 000	
	Total de l'article 1 1 9	1 041 000	1 020 500	
	TOTAL DU CHAPITRE 1 1	9 491 000	9 300 000	
	CHAPITRE 1 3			
1 3 0	***Missions et déplacements***			
1 3 0 0	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	177 000	174 000	
	Total de l'article 1 3 0	177 000	174 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 1 3	177 000	174 000	
	CHAPITRE 1 4			
1 4 0	***Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines***			
1 4 0 0	Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines	p.m.	p.m.	
	Total de l'article 1 4 0	p.m.	p.m.	
1 4 2	***Restaurants, repas et cantines***			
1 4 2 0	Restaurants, repas et cantines	p.m.	p.m.	
	Total de l'article 1 4 2	p.m.	p.m.	
1 4 3	***Service médical***			
1 4 3 0	Service médical	30 000	15 000	
	Total de l'article 1 4 3	30 000	15 000	
1 4 4	***Formation interne***			
1 4 4 0	Formation interne	97 000	95 000	
	Total de l'article 1 4 4	97 000	95 000	
1 4 9	***Autres interventions***			
1 4 9 0	Autres interventions	p.m.	p.m.	
	Total de l'article 1 4 9	p.m.	p.m.	
	TOTAL DU CHAPITRE 1 4	127 000	110 000	

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

CHAPITRE 1 5 — ÉCHANGES DE FONCTIONNAIRES ENTRE L'AFE ET LE SECTEUR PUBLIC
CHAPITRE 1 7 — RÉCEPTION ET REPRÉSENTATION
CHAPITRE 1 9 — PENSIONS

Article Poste	Intitulé	Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
	CHAPITRE 1 5			
1 5 2	***Échanges de fonctionnaires entre l'AFE et le secteur public***			
1 5 2 0	Experts nationaux détachés	56 000	55 000	
	Total de l'article 1 5 2	56 000	55 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 1 5	56 000	55 000	
	CHAPITRE 1 7			
1 7 0	***Réception et représentation***			
1 7 0 0	Frais de réception et de représentation	10 000	10 000	
	Total de l'article 1 7 0	10 000	10 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 1 7	10 000	10 000	
	CHAPITRE 1 9			
1 9 0	***Pensions***			
1 9 0 0	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	
	Total de l'article 1 9 0	p.m.	p.m.	
	TOTAL DU CHAPITRE 1 9	p.m.	p.m.	
	Total du titre 1	**9 861 000**	**9 649 000**	

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

TITRE 1

PERSONNEL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

1 1 0 Personnel en activité

1 1 0 0 Traitements de base

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
5 050 000	4 950 000	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 68. Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires et des agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs.

1 1 0 1 Allocations familiales

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
714 000	700 000	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 42, 62, 67 et 68 ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations familiales: allocation de foyer, allocation pour enfant à charge, allocation préscolaire, allocation scolaire (comportant des dotations spécifiques décidées chaque année par le directeur exécutif en application des dispositions applicables) et allocation de congé parental.

1 1 0 2 Indemnités de dépaysement et d'expatriation

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
827 000	810 000	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires concernés.

1 1 0 3 Indemnités de secrétariat

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie C* affectés à un emploi de secrétaire sténodactylographe ou dactylographe, télexiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal(e) qui y avaient droit dans le mois précédant le 1er mai 2004.

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 1 Autres agents

1 1 1 0 Agents contractuels et auxiliaires

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
428 000	420 000	

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 *bis* et son titre IV. Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération des agents contractuels. Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III. Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération (heures supplémentaires comprises) ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents auxiliaires.

1 1 1 2 Agents locaux

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 4 et son titre V. Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération (heures supplémentaires comprises) ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents locaux.

1 1 3 Cotisations patronales à la sécurité sociale

1 1 3 0 Couverture de risques de maladie

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
172 000	168 300	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires des Communautés européennes. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale.

1 1 3 1 Couverture de risques d'accident et de maladie professionnelle

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
86 000	84 400	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 73. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques d'accident et de maladie professionnelle ainsi que les dépenses supplémentaires résultant de l'application des dispositions statutaires en la matière.

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 3 *(suite)*

1 1 3 2 Couverture du risque de chômage

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
85 000	82 800	

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 28 *bis*. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.

1 1 3 3 Pensions

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par l'Agence en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.

1 1 4 Allocations et indemnités diverses

1 1 4 0 Allocations à la naissance et en cas de décès

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
2 000	2 000	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir l'allocation de naissance et, en cas décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès ainsi que les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt.

1 1 4 1 Frais de voyages annuels du lieu d'affectation au lieu d'origine

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
92 000	90 000	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.

1 1 4 2 Indemnités de logement et de transport

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Abrogé.

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 4 *(suite)*

1 1 4 3 Indemnités forfaitaires de fonction

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelés à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui leur sont confiées.

1 1 4 4 Indemnités forfaitaires de déplacement local

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 15 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires pour les déplacements effectués à l'intérieur de la ville.

1 1 4 7 Indemnités forfaitaires de fonction

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 56 *ter* et 56 *quater*. Ce crédit est destiné à couvrir, en ce qui concerne les fonctionnaires et les agents temporaires, les indemnités pour service continu ou par tours ou pour astreinte sur le lieu de travail et/ou à domicile.

1 1 5 ***Heures supplémentaires***

1 1 5 0 Heures supplémentaires

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires des heures supplémentaires effectuées par les fonctionnaires et agents des catégories C et D ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 7 Prestations d'appoint

1 1 7 0 Interprètes freelance et techniciens de conférence

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les honoraires et les frais de voyage des interprètes freelance et techniciens de conférence, y compris le remboursement des services fournis par les interprètes de la Commission pour toutes les réunions qui ne sont pas directement liées à la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence.

1 1 7 2 Frais d'organisation de stages avec l'AFE

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais occasionnés par les stages organisés au sein de l'AFE.

1 1 7 5 Autres prestations de traduction, dactylographie et travaux à confier à l'extérieur

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les travaux de reproduction et de dactylographie confiés à l'extérieur, ne pouvant être assurés par l'Agence, ainsi que le coût de la composition informatique des documents explicatifs et justificatifs répondant aux besoins propres de l'Agence et à présenter à l'autorité budgétaire.

1 1 7 7 Autres prestations

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'emploi de personnel intérimaire, et notamment de standardistes, de personnel de bureau et de personnel chargé de tâches de secrétariat.

1 1 7 8 Prestations externes (honoraires de l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels, etc.)

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
49 000	47 500	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de secrétariat social, etc.

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 8 Frais de recrutement et de mutation du personnel

1 1 8 0 Frais divers de recrutement

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
175 000	171 100	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 27 à 31 et 33 et son annexe III. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement, et notamment les frais de publication, les frais de voyage et de séjour ainsi que l'assurance contre les risques d'accidents des candidats convoqués, les frais résultant directement de la promotion et de l'organisation d'épreuves collectives de recrutement (location de salles, de mobilier, de machines et matériel divers, honoraires pour la préparation et la correction des épreuves, etc.), la visite médicale d'embauche.

1 1 8 1 Frais de voyage

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
62 000	60 000	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 ainsi que l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents concernés (membres de leur famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions ou de leur départ de l'Agence ou de leur affectation à un nouveau lieu de service.

1 1 8 2 Indemnités d'installation

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
308 000	302 000	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation et de réinstallation dues aux fonctionnaires et aux agents tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

1 1 8 3 Frais de déménagement

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
231 000	226 400	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 8 *(suite)*

1 1 8 4 Indemnités journalières temporaires

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
169 000	165 000	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents qui justifient être tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service.

1 1 9 ***Coefficients correcteurs et adaptation des rémunérations***

1 1 9 0 Coefficients correcteurs

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
959 000	940 500	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 64 et 65 et l'article 17, paragraphe 3, de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi que l'incidence du coefficient correcteur appliqué à la partie des émoluments transférés dans un pays différent de celui du lieu d'affectation.

1 1 9 1 Adaptation des rémunérations

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
82 000	80 000	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 65 et 65 *bis* et son annexe XI. Règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO L 356 du 31.12.1977, p. 1), tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE, CECA, Euratom) nº 762/2001 (JO L 111 du 20.4.2001, p. 1). Ce poste est destiné à couvrir les incidences des adaptations éventuelles des rémunérations, à décider par le Conseil au cours de l'exercice. Il a un caractère purement provisionnel et ne peut être utilisé qu'après avoir été viré vers d'autres postes ou articles du présent chapitre conformément aux dispositions du règlement financier.

CHAPITRE 1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

1 3 0 ***Missions et déplacements***

1 3 0 0 Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
177 000	174 000	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 11 à 13 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission (réunions hors site comprises) par le personnel statutaire de l'Agence ainsi que par les experts ou fonctionnaires nationaux ou internationaux détachés auprès des services de l'Agence.

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

CHAPITRE 1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIOMÉDICAL

1 4 0 Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines

1 4 0 0 Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses permettant d'assurer le fonctionnement des restaurants, des cafétérias et des cantines, y compris les installations d'entretien. Il couvre également les dépenses ordinaires de remplacement du matériel existant et d'achat de nouveau matériel, lesquelles ne sont pas réputées imputables aux dépenses courantes, et le coût des honoraires des services de conseil.

1 4 2 Restaurants, repas et cantines

1 4 2 0 Restaurants, repas et cantines

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'éventuelle contribution de l'Agence aux frais de repas.

1 4 3 Service médical

1 4 3 0 Service médical

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
30 000	15 000	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II. Ce crédit est destiné à couvrir, outre les honoraires des médecins, les frais des visites préventives (examens spéciaux, analyses, etc.), de matériel (médicaments, pansements, etc.), d'achat de matériel et de mobilier spéciaux ainsi que les frais de fonctionnement de la commission d'invalidité.

1 4 4 Formation interne

1 4 4 0 Formation interne

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
97 000	95 000	

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 24. Ce crédit est destiné à couvrir l'organisation des séances d'information à l'entrée en fonctions, des cours pour l'amélioration des connaissances professionnelles, le recyclage professionnel, l'initiation aux techniques modernes, des séminaires, des sessions d'information sur les questions de l'Union européenne, etc. Il couvre également les dépenses résultant de l'achat du matériel et de la documentation nécessaires ainsi que du recours à des experts en méthodes d'organisation.

CHAPITRE 1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIOMÉDICAL *(suite)*

1 4 9 Autres interventions

1 4 9 0 Autres interventions

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses liées au titre I, sur la base d'une décision de l'Agence.

CHAPITRE 1 5 — ÉCHANGES DE FONCTIONNAIRES ENTRE L'AFE ET LE SECTEUR PUBLIC

1 5 2 Échanges de fonctionnaires entre l'AFE et le secteur public

1 5 2 0 Experts nationaux détachés

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
56 000	55 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les visites d'experts détachés par des institutions publiques ou d'autres organismes d'États membres ou non membres de l'Union européenne.

CHAPITRE 1 7 — RÉCEPTION ET REPRÉSENTATION

1 7 0 Réception et représentation

1 7 0 0 Frais de réception et de représentation

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
10 000	10 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux obligations incombant à l'Agence en matière de réception et de représentation. Ces dépenses peuvent être exposées individuellement par des membres du personnel autorisés et dans le cadre de l'activité de l'Agence.

CHAPITRE 1 9 — PENSIONS

1 9 0 Pensions

1 9 0 0 Pensions et allocations de départ

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et les allocations de départ.

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 2 0 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSSOIRES
CHAPITRE 2 1 — INFORMATIQUE

Article Poste	Intitulé	Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
	CHAPITRE 2 0			
2 0 0	***Immeubles***			
2 0 0 0	Loyers	341 600	295 000	
2 0 0 1	Garanties	p.m.	p.m.	
2 0 0 2	Contributions	p.m.	p.m.	
	Total de l'article 2 0 0	341 600	295 000	
2 0 1	***Assurances***			
2 0 1 0	Assurances	3 000	2 800	
	Total de l'article 2 0 1	3 000	2 800	
2 0 2	***Eau, gaz, électricité et chauffage***			
2 0 2 0	Eau, gaz, électricité et chauffage	90 000	88 000	
	Total de l'article 2 0 2	90 000	88 000	
2 0 3	***Nettoyage et entretien***			
2 0 3 0	Nettoyage et entretien	87 000	85 000	
	Total de l'article 2 0 3	87 000	85 000	
2 0 4	***Aménagement des locaux***			
2 0 4 0	Aménagement des locaux	15 000	15 000	
	Total de l'article 2 0 4	15 000	15 000	
2 0 5	***Sécurité et surveillance***			
2 0 5 0	Sécurité et surveillance	71 000	70 000	
	Total de l'article 2 0 5	71 000	70 000	
2 0 9	***Autres dépenses***			
2 0 9 0	Autres dépenses afférentes aux immeubles	51 000	50 000	
	Total de l'article 2 0 9	51 000	50 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	658 600	605 800	
	CHAPITRE 2 1			
2 1 0	***Informatique***			
2 1 0 0	Matériel informatique	153 000	150 000	
2 1 0 1	Développement et achat de logiciels	204 000	200 000	
2 1 0 2	Autres dépenses	51 000	50 000	
	Total de l'article 2 1 0	408 000	400 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 2 1	408 000	400 000	

CHAPITRE 2 2 — BIENS IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES
CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Intitulé	Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
	CHAPITRE 2 2			
2 2 0	***Installations techniques et matériel bureautique***			
2 2 0 0	Premier équipement	15 000	15 000	
2 2 0 2	Location	0	0	
2 2 0 3	Entretien, utilisation et réparation	3 500	3 500	
2 2 0 4	Matériel bureautique	0	0	
	Total de l'article 2 2 0	18 500	18 500	
2 2 1	***Mobilier***			
2 2 1 0	Acquisitions	10 000	10 000	
2 2 1 2	Location	p.m.	p.m.	
2 2 1 3	Entretien, utilisation et réparation	0	0	
	Total de l'article 2 2 1	10 000	10 000	
2 2 3	***Matériel de transport***			
2 2 3 0	Acquisition de matériel de transport	p.m.	p.m.	
2 2 3 2	Location	p.m.	p.m.	
2 2 3 3	Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport	p.m.	p.m.	
	Total de l'article 2 2 3	p.m.	p.m.	
2 2 5	***Dépenses de documentation et de bibliothèque***			
2 2 5 0	Fonds de bibliothèque, achats de livres	3 000	3 000	
2 2 5 1	Matériels spéciaux de bibliothèque	20 000	20 000	
2 2 5 2	Abonnements aux journaux et périodiques	5 500	5 200	
2 2 5 4	Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque	3 000	3 000	
	Total de l'article 2 2 5	31 500	31 200	
	TOTAL DU CHAPITRE 2 2	60 000	59 700	
	CHAPITRE 2 3			
2 3 0	***Papeterie et fournitures de bureau***			
2 3 0 0	Papeterie et fournitures de bureau	41 000	40 000	
	Total de l'article 2 3 0	41 000	40 000	
2 3 2	***Charges financières***			
2 3 2 0	Frais bancaires	3 000	3 000	
2 3 2 1	Pertes de change	p.m.	p.m.	
2 3 2 2	Autres frais financiers	p.m.	p.m.	
	Total de l'article 2 3 2	3 000	3 000	
2 3 3	***Frais de contentieux***			
2 3 3 0	Frais de contentieux	2 500	2 500	
	Total de l'article 2 3 3	2 500	2 500	

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*
CHAPITRE 2 4 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
CHAPITRE 2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

Article Poste	Intitulé	Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
2 3 4	***Dommages et intérêts***			
2 3 4 0	Dommages et intérêts	p.m.	p.m.	
	Total de l'article 2 3 4	p.m.	p.m.	
2 3 5	***Autres dépenses de fonctionnement***			
2 3 5 0	Autres dépenses de fonctionnement	2 000	1 500	
2 3 5 1	Tenues de service et vêtement de travail	p.m.	p.m.	
2 3 5 2	Frais divers de réunions internes	p.m.	p.m.	
2 3 5 4	Déménagements de services et travaux de manutention associés	p.m.	p.m.	
2 3 5 5	Menues dépenses	2 000	1 500	
	Total de l'article 2 3 5	4 000	3 000	
2 3 6	***Publications***			
2 3 6 0	Publications	p.m.	p.m.	
	Total de l'article 2 3 6	p.m.	p.m.	
	TOTAL DU CHAPITRE 2 3	50 500	48 500	
	CHAPITRE 2 4			
2 4 0	***Affranchissement de correspondance et frais de port***			
2 4 0 0	Affranchissement de correspondance et frais de port	25 000	25 000	
	Total de l'article 2 4 0	25 000	25 000	
2 4 1	***Télécommunications***			
2 4 1 0	Abonnements et redevances	81 000	80 000	
2 4 1 1	Équipement	10 000	10 000	
	Total de l'article 2 4 1	91 000	90 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 2 4	116 000	115 000	
	CHAPITRE 2 5			
2 5 0	***Frais de réunions et de convocations***			
2 5 0 0	Réunions et convocations en général	122 000	120 000	
	Total de l'article 2 5 0	122 000	120 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 2 5	122 000	120 000	
	Total du titre 2	**1 415 100**	**1 349 000**	

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 20 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSSOIRES

200 Immeubles

2000 Loyers

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
341 600	295 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles occupés ainsi que la location de parkings.

2001 Garanties

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

2002 Contributions

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

201 Assurances

2010 Assurances

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
3 000	2 800	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les primes prévues dans les polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par l'Agence ainsi qu'à leurs contenus, à la responsabilité civile et à la responsabilité professionnelle.

202 Eau, gaz, électricité et chauffage

2020 Eau, gaz, électricité et chauffage

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
90 000	88 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage.

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

CHAPITRE 20 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSSOIRES *(suite)*

203 Nettoyage et entretien

2030 Nettoyage et entretien

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
87 000	85 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage et d'entretien des locaux, des ascenseurs, du chauffage central, des équipements de conditionnement d'air, etc., les frais résultant de certains nettoyages périodiques, de l'achat de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc., ainsi que des remises en peinture, des réparations et des fournitures nécessaires aux ateliers d'entretien. Il couvre également l'acquisition, la location et l'entretien de plantes.

204 Aménagement des locaux

2040 Aménagement des locaux

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
15 000	15 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de différents travaux d'aménagement tels que les modifications de cloisonnement dans les immeubles, les modifications d'installations techniques et autres interventions spécialisées en serrurerie, électricité, sanitaire, peinture, revêtement de sol, etc. Il couvre également les équipements nécessaires à ces travaux.

205 Sécurité et surveillance

2050 Sécurité et surveillance

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
71 000	70 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la sécurité des personnes et des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, l'achat, la location et l'entretien du matériel de sécurité et de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires équipiers de première intervention et les frais d'inspection réglementaire, y compris les dépenses répétitives concernant, par exemple, les badges, les cartes d'accès, etc. Il couvre également les dépenses d'assistance technique.

209 Autres dépenses

2090 Autres dépenses afférentes aux immeubles

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
51 000	50 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses courantes en matière d'immeubles non prévues aux autres articles du présent chapitre, et notamment les taxes municipales, l'enlèvement des ordures, etc.

CHAPITRE 2 1 — INFORMATIQUE

2 1 0 Informatique

2 1 0 0 Matériel informatique

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
153 000	150 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition d'équipements informatiques et autres équipements électroniques similaires de bureau ainsi que de matériel (imprimantes, télécopieurs, scanners, photocopieurs, etc.), y compris l'équipement initial de l'AFE au moyen de logiciels standard, leur installation, configuration et maintenance, qui sont nécessaires au fonctionnement de l'Agence.

2 1 0 1 Développement et achat de logiciels

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
204 000	200 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition et la maintenance des progiciels et logiciels nécessaires au fonctionnement normal de l'Agence.

2 1 0 2 Autres dépenses

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
51 000	50 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à la maintenance et au soutien des équipements informatiques et des logiciels, y compris l'acquisition de produits durables d'appoint, les interventions, les audits et révisions et la formation spécialisée.

CHAPITRE 2 2 — BIENS IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

2 2 0 Installations techniques et matériel bureautique

2 2 0 0 Premier équipement

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
15 000	15 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'achat d'équipements techniques, notamment de matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage, de bibliothèque et d'interprétation. Il couvre également les installations et équipements destinés aux fonctionnaires handicapés.

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

CHAPITRE 2 2 — BIENS IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 2 0 *(suite)*

2 2 0 2 Location

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
0	0	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location/crédit-bail d'équipements techniques, notamment de matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage, de bibliothèque et d'interprétation. Il couvre également les installations et équipements destinés aux fonctionnaires handicapés.

2 2 0 3 Entretien, utilisation et réparation

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
3 500	3 500	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation des matériels et équipements repris au poste 2 2 0 0 ainsi que les dépenses d'assistance technique. Il couvre également les frais d'entretien et de réparation des installations et des équipements destinés aux fonctionnaires handicapés.

2 2 0 4 Matériel bureautique

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
0	0	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'achat, de location, d'installation, d'entretien et de réparation de matériel bureautique.

2 2 1 ***Mobilier***

2 2 1 0 Acquisitions

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
10 000	10 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de mobilier de bureau et de mobilier spécialisé, notamment de mobilier ergonomique, de rayonnages pour archives, etc.

2 2 1 2 Location

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la location de mobilier de bureau et de mobilier spécialisé, notamment de mobilier ergonomique, de rayonnages pour archives, etc.

CHAPITRE 2 2 — BIENS IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 2 1 *(suite)*

2 2 1 3 Entretien, utilisation et réparation

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
0	0	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien du mobilier de bureau et du mobilier spécialisé, notamment des rayonnages pour archives, etc.

2 2 3 ***Matériel de transport***

2 2 3 0 Acquisition de matériel de transport

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition de matériel de transport ainsi que le renouvellement des véhicules atteignant, dans le courant de l'exercice, un kilométrage qui justifie leur remplacement.

2 2 3 2 Location

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location/crédit-bail, de courte ou longue durée, de voitures et de services de navette.

2 2 3 3 Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'assurances pour les voitures de service (achat de carburant, lubrifiants, pneus, chambres à air, fournitures diverses, pièces de rechange, outillage, etc.).

2 2 5 ***Dépenses de documentation et de bibliothèque***

2 2 5 0 Fonds de bibliothèque, achats de livres

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
3 000	3 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les acquisitions d'ouvrages, documents et autres publications non périodiques ainsi que les mises à jour de volumes existants dont les services administratifs ont besoin.

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

CHAPITRE 2 2 — BIENS IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 2 5 *(suite)*

2 2 5 1 Matériels spéciaux de bibliothèque

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
20 000	20 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'équipement en matériels spéciaux pour bibliothèques (fichiers, rayonnages, meubles, catalogues, etc.).

2 2 5 2 Abonnements aux journaux et périodiques

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
5 500	5 200	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'abonnement aux journaux, périodiques spécialisés, journaux officiels, documents parlementaires, statistiques sur le commerce extérieur et bulletins divers.

2 2 5 4 Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
3 000	3 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de reliure et d'archivage.

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

2 3 0 ***Papeterie et fournitures de bureau***

2 3 0 0 Papeterie et fournitures de bureau

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
41 000	40 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'achat de papier, enveloppes, fournitures de bureau, ainsi que produits pour reprographie et impressions effectuées à l'extérieur.

2 3 2 ***Charges financières***

2 3 2 0 Frais bancaires

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
3 000	3 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires (commissions, agios et frais divers) et les frais de connexion au réseau de télécommunication interbancaire.

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

2 3 2 *(suite)*

2 3 2 1 Pertes de change

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à fournir, en cas de besoin, un crédit visant à couvrir toutes éventuelles divergences de trésorerie, pertes ou dépréciations de valeur des fonds ou des titres.

2 3 2 2 Autres frais financiers

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à fournir, en cas de besoin, un crédit visant à couvrir toutes éventuelles divergences de trésorerie, pertes ou dépréciations de valeur des fonds ou des titres.

2 3 3 Frais de contentieux

2 3 3 0 Frais de contentieux

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
2 500	2 500	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts pour conseiller l'Agence. Il couvre également les frais attribués à l'Agence par la Cour de justice ou d'autres tribunaux.

2 3 4 Dommages et intérêts

2 3 4 0 Dommages et intérêts

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par l'Agence au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.

2 3 5 Autres dépenses de fonctionnement

2 3 5 0 Autres dépenses de fonctionnement

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
2 000	1 500	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les diverses assurances (assurance des missions, responsabilité civile, assurance contre le vol, etc.).

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

2 3 5 *(suite)*

2 3 5 1 Tenues de service et vêtement de travail

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux tenues de service et aux vêtements de travail.

2 3 5 2 Frais divers de réunions internes

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation des réunions internes qui ne sont pas prévues à d'autres postes.

2 3 5 4 Déménagements de services et travaux de manutention associés

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les coûts liés aux déménagements, regroupements et manutentions de service (réception, stockage, installation) pour ce qui est de l'équipement, du mobilier et des fournitures de bureau.

2 3 5 5 Menues dépenses

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
2 000	1 500	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues à d'autres postes.

2 3 6 ***Publications***

2 3 6 0 Publications

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication non couverts au titre 3, et notamment les frais de publication (du budget, de l'état des recettes et des dépenses de l'Agence, etc.) au Journal officiel.

CHAPITRE 2 4 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

2 4 0 Affranchissement de correspondance et frais de port

2 4 0 0 Affranchissement de correspondance et frais de port

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
25 000	25 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port de la correspondance ordinaire, des rapports et publications, les frais d'envoi de plis et autres colis postaux adressés par voie aérienne, maritime ou ferroviaire.

2 4 1 Télécommunications

2 4 1 0 Abonnements et redevances

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
81 000	80 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les redevances de location, les frais de maintenance, de réparation et d'entretien des équipements, les redevances d'abonnement et les frais de communications (téléphone, télex, télégraphe, internet, télévision, téléconférence, vidéoconférence, y compris les frais de transmission des données). Il couvre également l'achat d'annuaires.

2 4 1 1 Équipement

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
10 000	10 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'équipement d'immeubles en matière de câblage, d'achat, de location, d'installation et de maintenance d'équipements de télécommunications et de transmission des données. Il couvre également l'acquisition de téléphones mobiles et de matériel accessoire, ainsi que les frais d'assistance technique.

CHAPITRE 2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET DE CONVOCATIONS

2 5 0 Frais de réunions et de convocations

2 5 0 0 Réunions et convocations en général

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
122 000	120 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage, de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration. Il est également destiné à couvrir les frais d'infrastructure et les dépenses techniques afférents aux réunions et manifestations du conseil d'administration.

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

TITRE 3

DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

CHAPITRE 3 0 — ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DIRECTEMENT LIÉES AU RÈGLEMENT (CE) Nº 881/2004

Article Poste	Intitulé	Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
	CHAPITRE 3 0			
3 0 0	***Sécurité***			
3 0 0 0	Soutien technique à la Commission	211 140	346 000	
3 0 0 1	Certificats de sécurité	86 422	106 000	
3 0 0 2	Règles nationales de sécurité	50 306	46 000	
3 0 0 3	Suivi des résultats en matière de sécurité	63 601	66 000	
3 0 0 4	Avis techniques	p.m.	26 000	
3 0 0 5	Base de données publique des documents	2 570	26 000	
3 0 0 6	Enquêtes sur les accidents	101 207	0	
3 0 0 9	Activités horizontales de l'unité «Sécurité»	113 074	0	
	Total de l'article 3 0 0	628 320	616 000	
3 0 1	***Interopérabilité***			
3 0 1 0	Soutien technique à la Commission	731 748	717 400	
3 0 1 1	Surveillance des travaux des organismes notifiés	p.m.	p.m.	
3 0 1 2	Contrôle de l'interopérabilité	714	700	
3 0 1 3	Interopérabilité du réseau transeuropéen	714	700	
3 0 1 4	Certification des ateliers d'entretien	157 590	154 500	
3 0 1 5	Compétences professionnelles	p.m.	p.m.	
3 0 1 6	Immatriculation du matériel roulant	93 432	91 600	
3 0 1 7	Registre des documents relatifs à l'interopérabilité	31 110	30 500	
	Total de l'article 3 0 1	1 015 308	995 400	
3 0 2	***Système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS)***			
3 0 2 0	Soutien technique à la Commission	767 040	752 000	
3 0 2 3	Application de l'ERTMS au réseau transeuropéen	6 120	6 000	
	Total de l'article 3 0 2	773 160	758 000	
3 0 3	***Évaluation économique***			
3 0 3 0	Soutien à la sécurité, à l'interopérabilité et à l'ERTMS	74 052	72 600	
3 0 3 1	Mandats	24 378	23 900	
3 0 3 2	Développement (normes de qualité, méthodologie, etc.)	165 240	162 000	
	Total de l'article 3 0 3	263 670	258 500	

CHAPITRE 3 0 — ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DIRECTEMENT LIÉES AU RÈGLEMENT (CE) Nº 881/2004 *(suite)*

CHAPITRE 3 1 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Article Poste	Intitulé	Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
3 0 9	***Études et promotion de l'innovation***			
3 0 9 0	Études	86 802	85 100	
3 0 9 1	Promotion de l'innovation	p.m.	p.m.	
	Total de l'article 3 0 9	86 802	85 100	
	TOTAL DU CHAPITRE 3 0	2 767 260	2 713 000	
	CHAPITRE 3 1			
3 1 0	***Bibliothèque scientifique***			
3 1 0 0	Livres et revues	7 140	7 000	
3 1 0 1	Accès aux bases de données, adhésion à des organisations ou associations professionnelles	51 000	50 000	
3 1 0 2	Archives	p.m.	p.m.	
	Total de l'article 3 1 0	58 140	57 000	
3 1 1	***Systèmes TI***			
3 1 1 0	Systèmes TI dédiés à l'appui des activités	336 600	330 000	
	Total de l'article 3 1 1	336 600	330 000	
3 1 2	***Information et communication***			
3 1 2 0	Communication	15 300	15 000	
3 1 2 1	Publications	10 200	10 000	
3 1 2 2	Conférences et événements	10 200	10 000	
3 1 2 3	Site web	81 600	80 000	
	Total de l'article 3 1 2	117 300	115 000	
3 1 3	***Traduction et interprétation***			
3 1 3 0	Traduction	153 000	150 000	
3 1 3 1	Interprétation	10 200	10 000	
	Total de l'article 3 1 3	163 200	160 000	
3 1 9	***Soutien en période de crise***			
3 1 9 0	Soutien en cas de crise	25 500	25 000	
	Total de l'article 3 1 9	25 500	25 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 3 1	700 740	687 000	
	Total du titre 3	**3 468 000**	**3 400 000**	

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

TITRE 3

DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

CHAPITRE 30 — ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DIRECTEMENT LIÉES AU RÈGLEMENT (CE) Nº 881/2004

300 ***Sécurité***

3000 Soutien technique à la Commission

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
211 140	346 000	

Commentaires

Règlement (CE) nº 881/2004, et notamment son chapitre 2, article 6, paragraphes 1 à 5, et directive 2004/49/CE. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant des activités de soutien, notamment les recommandations relatives aux méthodes communes de sécurité (CSM) et aux objectifs communs de sécurité (CST), d'autres mesures en matière de sécurité, les recommandations durant la période transitoire, les analyses coûts-avantages des recommandations et la facilitation de la coopération entre les autorités nationales de sécurité et les organismes d'enquête.

3001 Certificats de sécurité

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
86 422	106 000	

Commentaires

Règlement (CE) nº 881/2004, et notamment son chapitre 2, article 7, et directive 2004/49/CE, articles 10 et 15. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes à l'élaboration d'un formulaire harmonisé pour les certificats de sécurité.

3002 Règles nationales de sécurité

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
50 306	46 000	

Commentaires

Règlement (CE) nº 881/2004, et notamment son chapitre 2, article 8, paragraphes 1 à 3, et directive 2004/49/CE, article 8. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes à l'examen technique des nouvelles règles nationales de sécurité, à l'examen de la compatibilité de ces règles avec les CSM, les spécifications techniques interopérabilité (TSI) et les CST et à la présentation d'un avis à la Commission européenne concernant les règles incompatibles.

3003 Suivi des résultats en matière de sécurité

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
63 601	66 000	

Commentaires

Règlement (CE) nº 881/2004, et notamment son chapitre 2, article 9, paragraphes 1 à 3. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes à la définition d'indicateurs communs de sécurité et à l'élaboration du rapport biennal sur les résultats en matière de sécurité, ainsi que les dépenses exposées pour assurer la cohérence méthodologique des indicateurs communs de sécurité par rapport aux indicateurs utilisés dans d'autres modes de transport.

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

CHAPITRE 30 — ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DIRECTEMENT LIÉES AU RÈGLEMENT (CE) N° 881/2004 *(suite)*

300 *(suite)*

3004 Avis techniques

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	26 000	

Commentaires

Règlement (CE) n° 881/2004, et notamment son chapitre 2, article 10, paragraphes 1 à 3. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux avis rendus par l'Agence en application de l'article 30 et/ou de l'article 35 de la directive 2001/14/CE ainsi que de l'article 11 *bis* de la directive 91/440/CEE.

3005 Base de données publique des documents

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
2 570	26 000	

Commentaires

Règlement (CE) n° 881/2004, et notamment son chapitre 2, article 11, paragraphes 1 à 3, et directive 2004/49/CE. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses exposées pour recueillir, collationner, analyser et résumer les données scientifiques et techniques pertinentes en ce qui concerne les licences, les certificats de sécurité, les rapports d'enquête et les règles nationales de sécurité notifiées à la Commission.

3006 Enquêtes sur les accidents

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
101 207	0	

Commentaires

Règlement (CE) n° 881/2004, et notamment son chapitre 2, article 9, paragraphe 1. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses exposées pour établir un réseau avec les autorités nationales chargées de la sécurité et les autorités nationales chargées des enquêtes prévues par la directive sur la sécurité ferroviaire.

3009 Activités horizontales de l'unité «Sécurité»

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
113 074	0	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les activités de gestion et de et coordination de l'unité «Sécurité».

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

CHAPITRE 30 — ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DIRECTEMENT LIÉES AU RÈGLEMENT (CE) N° 881/2004 *(suite)*

301 Interopérabilité

3010 Soutien technique à la Commission

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
731 748	717 400	

Commentaires

Règlement (CE) n° 881/2004, et notamment son chapitre 3, article 12, points a) à e), et directive 2001/16/CE. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses exposées pour organiser et diriger les travaux des groupes de travail en matière d'élaboration des projets de TSI, ainsi que les dépenses exposées pour veiller à ce que les TSI soient adaptées au progrès technique et à ce que leur mise à jour soit coordonnée avec la mise au point des normes européennes.

3011 Surveillance des travaux des organismes notifiés

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Règlement (CE) n° 881/2004, et notamment son chapitre 3, article 13. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses exposées par l'Agence pour rendre, à la demande de la Commission, un avis concernant la qualité des travaux des organismes notifiés.

3012 Contrôle de l'interopérabilité

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
714	700	

Commentaires

Règlement (CE) n° 881/2004, et notamment son chapitre 3, article 14, paragraphes 1 à 2. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes au suivi des progrès de l'interopérabilité des systèmes ferroviaires.

3013 Interopérabilité du réseau transeuropéen

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
714	700	

Commentaires

Règlement (CE) n° 881/2004, et notamment son chapitre 3, article 15. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes à tout projet de réalisation d'infrastructure ferroviaire pour lequel une demande de concours financier communautaire est présentée.

3014 Certification des ateliers d'entretien

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
157 590	154 500	

Commentaires

Règlement (CE) n° 881/2004, et notamment son chapitre 3, article 16. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes à l'établissement d'un système européen de certification des ateliers d'entretien du matériel roulant et à la formulation de recommandations en vue de la mise en œuvre de ce système.

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

CHAPITRE 30 — ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DIRECTEMENT LIÉES AU RÈGLEMENT (CE) N° 881/2004 *(suite)*

301 *(suite)*

3015 Compétences professionnelles

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Règlement (CE) n° 881/2004, et notamment son chapitre 3, article 17, paragraphes 1 à 3. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes à la formulation de recommandations concernant les compétences professionnelles, notamment la définition de critères uniformes et communs pour les compétences professionnelles et l'évaluation du personnel en accordant la priorité aux conducteurs de train et à leurs formateurs, la mise en place d'un système d'agrément des centres de formation, ainsi que les échanges de conducteurs et de formateurs entre les compagnies ferroviaires des différents États membres.

3016 Immatriculation du matériel roulant

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
93 432	91 600	

Commentaires

Règlement (CE) n° 881/2004, et notamment son chapitre 3, article 18. Directives 2001/16/CE et 96/48/CE. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes à l'élaboration d'un formulaire type pour le registre d'immatriculation national recommandé à la Commission.

3017 Registre des documents relatifs à l'interopérabilité

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
31 110	30 500	

Commentaires

Règlement (CE) n° 881/2004, et notamment son chapitre 3, article 19, paragraphes 1 à 4. Directives 2001/16/CE et 96/48/CE. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes à la création et au maintien d'une liste publique des documents prévus par les directives 2001/16/CE et 96/48/CE.

302 ***Système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS)***

3020 Soutien technique à la Commission

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
767 040	752 000	

Commentaires

Directive 2004/50/CE et décision 2002/731/CE de la Commission. Ce crédit est destiné à couvrir le coût des activités de l'Agence en tant qu'autorité responsable des spécifications de l'ERTMS à la fois pour le sous-système «contrôle-commande et signalisation» (ERTMS/ETCS) et pour le GSM-R.

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

CHAPITRE 30 — ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DIRECTEMENT LIÉES AU RÈGLEMENT (CE) N° 881/2004 *(suite)*

302 *(suite)*

3023 Application de l'ERTMS au réseau transeuropéen

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
6 120	6 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le coût de l'application des spécifications de l'ERTMS au RTE.

303 ***Évaluation économique***

3030 Soutien à la sécurité, à l'interopérabilité et à l'ERTMS

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
74 052	72 600	

Commentaires

Directive 2004/49/CE, article 7, et directive 2004/50/CE, articles 1 et 2. Règlement (CE) n° 881/2004, et notamment son chapitre 2, article 6, paragraphe 4, et son chapitre 3, articles 12 et 15. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes à l'analyse économique à effectuer à l'appui des CST et des CSM recommandés, à l'évaluation des coûts et des avantages des TSI et à la définition de la stratégie communautaire de déploiement de l'ERTMS (évaluation des implications économiques de l'ERTMS sur certains corridors).

3031 Mandats

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
24 378	23 900	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes à l'évaluation économique des mandats.

3032 Développement (normes de qualité, méthodologie, etc.)

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
165 240	162 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes à l'élaboration d'une méthodologie et de normes de qualité spécifiques pour l'évaluation économique des différentes demandes de dérogation.

CHAPITRE 30 — ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DIRECTEMENT LIÉES AU RÈGLEMENT (CE) N° 881/2004 *(suite)*

309 Études et promotion de l'innovation

3090 Études

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
86 802	85 100	

Commentaires

Règlement (CE) n° 881/2004, et notamment son chapitre 4, article 20. Ce crédit est destiné à couvrir le coût des études commandées par l'Agence.

3091 Promotion de l'innovation

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Règlement (CE) n° 881/2004, et notamment son chapitre 4, article 21. Ce crédit est destiné à couvrir la tâche de promouvoir les innovations visant à améliorer l'interopérabilité et la sécurité ferroviaires, notamment en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et les systèmes de positionnement et de suivi.

CHAPITRE 31 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

310 Bibliothèque scientifique

3100 Livres et revues

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
7 140	7 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'abonnement aux journaux et périodiques spécialisés, ainsi que l'achat d'ouvrages et de documents électroniques pertinents.

3101 Accès aux bases de données, adhésion à des organisations ou associations professionnelles

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
51 000	50 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'accès aux bases de données spécialisées ainsi que les cotisations d'adhésion à des organisations ou associations professionnelles.

3102 Archives

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le coût du transfert des archives de l'AIEF.

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

CHAPITRE 3 1 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES *(suite)*

3 1 1 Systèmes TI

3 1 1 0 Systèmes TI dédiés à l'appui des activités

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
336 600	330 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses exposées pour analyser les besoins informatiques, ainsi que pour acheter ou pour développer et personnaliser ou pour louer et maintenir à jour des logiciels et des applications qui permettent et facilitent l'exécution des tâches prévues au titre III (système de gestion des documents, extranet, systèmes de collecte des données, etc.).

3 1 2 Information et communication

3 1 2 0 Communication

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
15 300	15 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses en matière de conseils en communication, de surveillance des supports de l'information, d'enquêtes, de diffusion d'informations, de campagnes, etc.

3 1 2 1 Publications

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
10 200	10 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de préparation, d'édition et de publication, sous quelque forme que ce soit, des rapports (d'activité), avis et autres documents (y compris électroniques), le coût du papier, les frais de dactylographie, de duplication ou d'impression, les frais de reproduction de diapositives, photographies et affiches, les frais de distribution, ainsi que les frais de sous-traitance et les dépenses exposées pour sensibiliser à l'Agence et à ses activités.

3 1 2 2 Conférences et événements

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
10 200	10 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses exposées pour l'organisation de conférences et autres événements (infrastructures, équipements techniques, assurance, transport local, sécurité).

3 1 2 3 Site web

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
81 600	80 000	

Commentaires

Règlement (CE) n° 881/2004, et notamment son chapitre 2, article 11, paragraphe 3, et le chapitre 3, article 19, paragraphe 4. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses exposées pour permettre l'accès du public aux bases de données sur le site web.

CHAPITRE 3 1 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES *(suite)*

3 1 3 Traduction et interprétation

3 1 3 0 Traduction

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
153 000	150 000	

Commentaires

Règlement (CE) nº 881/2004, et notamment son article 35, paragraphe 2. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de traduction, et notamment les paiements effectués au Centre de traduction de Luxembourg, pour tous les textes directement liés à la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence.

3 1 3 1 Interprétation

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
10 200	10 000	

Commentaires

Règlement (CE) nº 881/2004, et notamment son article 35, paragraphe 2. Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'interprétation, et notamment les paiements effectués au Centre de traduction de Luxembourg, pour tous les textes directement liés à la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence.

3 1 9 Soutien en période de crise

3 1 9 0 Soutien en cas de crise

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
25 500	25 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la création d'un fonds visant à permettre à l'unité de crise de l'Agence d'intervenir instantanément en cas de crise (par exemple, en convoquant des experts, en louant des infrastructures et des équipements, en élaborant des avis scientifiques et en fournissant des données).

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

TITRE 9

DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES

CHAPITRE 9 9 — APB RÉTABLI MAIS MIS EN RÉSERVE

Article Poste	Intitulé	Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
	CHAPITRE 9 9			
9 9 0	***Réserves***			
9 9 0 0	Réserves aux titres 1 et 2	1 123 900	57 000	
9 9 0 1	Réserves au titre 3	777 000	0	
	Total de l'article 9 9 0	1 900 900	57 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 9 9	1 900 900	57 000	
	Total du titre 9	**1 900 900**	**57 000**	
	TOTAL GÉNÉRAL	**16 645 000**	**14 455 000**	

TITRE 9

DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES

CHAPITRE 9 9 — APB RÉTABLI MAIS MIS EN RÉSERVE

9 9 0 ***Réserves***

9 9 0 0 Réserves aux titres 1 et 2

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
1 123 900	57 000	

Commentaires

Cette réserve correspond à un amendement adopté et ratifié par le PE au moment de l'adoption du budget.

9 9 0 1 Réserves au titre 3

Crédits 2007	Crédits 2006	Exécution 2005
777 000	0	

Commentaires

Cette réserve correspond à un amendement adopté et ratifié par le PE au moment de l'adoption du budget.

AGENCE FERROVIAIRE EUROPÉENNE

Tableau des effectifs de l'Agence ferroviaire européenne

Catégories et grades	Postes permanents			Postes temporaires		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
AD 16	—	—	—	—	—	—
AD 15	—	—	—	1	1	1
AD 14	—	—	—	—	—	—
AD 13	—	—	—	—	—	—
AD 12	—	—	—	—	6	—
AD 11	—	—	—	—	—	—
AD 10	—	—	—	—	2	—
AD 9	—	—	—	21	11	14
AD 8	—	—	—	—	27	34
AD 7	—	—	—	29	25	—
AD 6	—	—	—	—	—	—
AD 5	—	—	—	—	—	27
Sous-total AD				51	72	76
AST 11	—	—	—	—	—	—
AST 10	—	—	—	—	—	—
AST 9	—	—	—	—	—	—
AST 8	—	—	—	—	—	—
AST 7	—	—	—	—	—	2
AST 6	—	—	—	—	—	—
AST 5	—	—	—	—	2	—
AST 4	—	—	—	5	6	8
AST 3	—	—	—	7	5	4
AST 2	—	—	—	4	5	—
AST 1	—	—	—	5	5	11
Sous-total AST				21	23	25
Total				**72**	**95**	**101**